



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°15-15

L'an deux mille quatorze, à 14h
Le 2 juillet, à Chalons en Champagne

Date de convocation	2 juin 2015
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	38 titulaires
+ Suppléants	38 suppléants
+ Présents	22
+ vote par procuration	2

Étaient présents :

M. Jean-Paul BACHY
M. Daniel COURTAUX
M. Bernard DEKENS
M. Patrick FOSTIER
Mme Dominique HUMBERT (pouvoir de M.Leclerc)
M. Gilbert LECLERCQ
M. Michel FRANCOIS
M. Bernard PIERQUIN
Mme Mireille RAVENEL
M. Eric GILLARDIN
Mme Fabienne SCHOLLHAMMER

M. Jack COLLINET
M. Jean-François DAMIEN
M. Claude FAUVET
M. Pascal GILLAUX
M. Guy JOSEPH
M. Michel NORMAND
M. Robert PASCOLO
Mme Morgane PITEL
M. Jean-Pierre RENVOY
M. Daniel ROUVENACH
M. Claude WALLENDORFF (pouvoir de M.Cordier)

Objet de la délibération :

AMICE : remboursement subventions trop perçues

Résultat du vote

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 28/07/2015

Reçu en préfecture le 28/07/2015

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 008-250802295-20150702-D1515-DE

DELIBERATION N°15-15

Objet de la délibération :

AMICE : remboursement subventions trop perçues

Vu la clôture de l'opération AMICE,

Considérant le trop perçu de subventions des régions,

Le comité syndical approuve le remboursement :

- De la somme de 12 163,92 € à la région Champagne-Ardenne
- De la somme de 12 163,92 € à la région Lorraine

Et autorise le Président à procéder aux remboursements

Le Président de l'EPAMA,

Jean-Paul BACCHETTI

